



**HAL**  
open science

## Le problème des incendies de forêts

Jean Gadant

► **To cite this version:**

Jean Gadant. Le problème des incendies de forêts. Revue forestière française, 1974, 26 (S), pp.15-16. <hal-03395688>

**HAL Id: hal-03395688**

**<https://hal.science/hal-03395688v1>**

Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# Le problème des incendies de forêts

---

*Parmi les agressions que subit la forêt, l'incendie est le plus spectaculaire et le plus grave. Non seulement, il peut entraîner la destruction totale des peuplements, mais il dégrade aussi les sols, enlaidit les paysages et compromet gravement la reconstitution future de la forêt.*

*Sous le terme « incendies de forêts », on désigne aussi les feux parcourant les formations ligneuses subforestières, telles les garrigues, maquis et broussailles qui constituent souvent des stades de dégradation de la forêt à la suite d'incendies antérieurs. Ces passages du feu plusieurs fois répétés, peuvent aboutir à la stérilisation totale des sols et au désert.*

*En France, une superficie de l'ordre de 35 000 hectares brûle en moyenne chaque année. Des imprudences, des écobuages, des dépôts d'ordures sont les causes les plus fréquemment évoquées. Il y a aussi l'incendie criminel. Mais 80 % des sinistres demeurent d'origine inconnue.*

*Bien entendu, toutes nos forêts ne sont pas également exposées. Les incendies sont particulièrement graves et fréquents lorsque les conditions suivantes se trouvent réunies: longue période de sécheresse, essences résineuses combustibles, tels les pins, abondante végétation de sous-bois desséchée en été, fréquentation touristique importante. Tel est le cas des régions d'Aquitaine, de Corse, de Languedoc-Roussillon et de Provence-Côte d'Azur.*

*L'opinion publique qui porte de plus en plus d'intérêt à la protection de la nature se trouve donc de plus en plus sensibilisée par ce problème des incendies de forêts. Ainsi, au cours des étés 1974 et 1975, la grande presse s'est fait largement l'écho de cette préoccupation, bien que la situation n'ait pas été sensiblement plus grave que les années antérieures.*

*Pour assurer la protection de nos forêts, depuis quelques années, l'Etat affecte des moyens de plus en plus importants, notamment en zone méditerranéenne, particulièrement exposée, où un programme finalisé coordonne depuis 1971 les efforts de tous.*

*La lutte contre les feux incombe au Service de la Protection civile du Ministère de l'Intérieur. Le Service des Forêts du Ministère de l'Agriculture intervient dans les multiples actions de prévention : équipement des massifs, programme de recherches, campagnes d'éducation et de sensibilisation du public. Le rôle du sylviculteur est aussi essentiel, les forêts spécialement aménagées, surveillées et exploitées sont, bien entendu, les plus résistantes.*

### ● La forêt équipée

*Le Fonds forestier national a consacré d'importants crédits à l'équipement du massif forestier landais. Cet effort financier a permis, dans cette région, autrefois fréquemment sinistrée, de maîtriser d'une façon spectaculaire les incendies de forêts.*

*Pour la région méditerranéenne, où des dommages importants sont causés chaque année, des mesures particulières ont dû être prises par la loi de 1966. Elles se traduisent par les actions suivantes :*

*— délimitation de sept périmètres de protection et de reconstitution forestière, où des travaux déclarés d'utilité publique sont pris en charge par l'État. Couvrant actuellement 200 000 hectares, ces périmètres constituent les noyaux durs de la défense des forêts contre les incendies ;*

*— équipement de ces périmètres, leur protection étant liée à l'intervention rapide des moyens de secours : postes de surveillance, voies d'accès pour les matériels et les personnels, réserves d'eau, etc.*

### ● La forêt exploitée

*La forêt productrice de bois, gérée avec des préoccupations de rentabilité économique, est également moins exposée :*

*— les sous-bois sont mieux entretenus, elle est mieux équipée notamment en voies de desserte ;*

*— son propriétaire est directement attaché à sa protection et à sa défense.*

*Ainsi, d'une façon générale, les forêts soumises au régime forestier et les forêts privées importantes, assujetties à une gestion rationnelle et à une surveillance plus constante, brûlent moins que les massifs privés morcelés et mal gérés.*

### ● La forêt surveillée

*Parmi les mesures prises dans le cadre du programme finalisé de protection de la forêt méditerranéenne, la mise en place par les Conseils généraux d'unités de sapeurs forestiers, subventionnées par l'État, assurant l'entretien des forêts et des équipements dans les périmètres de protection, a été une des mesures les plus efficaces. Les ex-harkis encadrés par l'Office national des forêts, pour le compte de l'État, jouent un rôle comparable en zone méditerranéenne.*

*Mais cette surveillance incombe aussi à chaque promeneur, à chaque usager de la forêt. En effet, toutes les mesures financières ou réglementaires qui pourront être prises par les pouvoirs publics demeureront toujours insuffisantes, sans le civisme et la participation de tous ceux qui fréquentent les massifs forestiers exposés.*

*La Revue forestière française, en consacrant un de ses numéros spéciaux à cet important problème, en le traitant sous toutes ses facettes, avec la participation des meilleurs spécialistes, contribue à cette nécessaire action d'information et de sensibilisation de l'opinion publique.*

Jean GADANT  
Chef du Service des Forêts